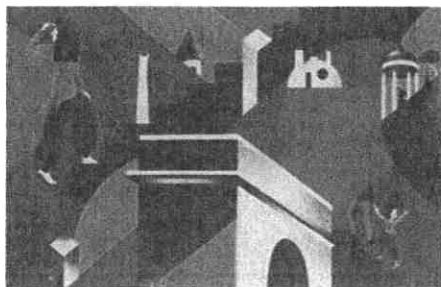


JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2026



Samedi 19 septembre 2026, « Les peintres dans les rues », BEAULIEU-SUR-DORDOGNE Règlement du concours



Article 1 : L'inscription au concours est gratuite. Il est ouvert à tout artiste.

Article 2 : L'œuvre est réalisée sur un support vierge et dans le temps imparti de 10 h à 17 h. Le format est libre et toutes les techniques picturales sont admises : aquarelle, huile, dessin (crayon, pastel, fusain, encre, acrylique...). Le matériel de peinture est fourni par le candidat.

Article 3 : Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 18 septembre 2026 pour l'organisation du repas froid (midi du 19 septembre offert aux participants)**. Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail ou SMS :

patrimoine.beaulieu@gmail.com – tél : 06 81 05 42 70 – 06 78 83 58 58. Le présent règlement devra être signé avant le début du concours.

Article 4 : Le matin du concours, les candidats devront se présenter au lieu d'accueil « Salle Sévigné » à partir de 9 H. Les supports seront estampillés par les organisateurs et un numéro sera attribué à chaque artiste.

Article 5 : L'artiste devra peindre sur le thème du patrimoine local, dans son acception la plus large. Les œuvres doivent être réalisées dans les rues ou au bord de l'eau ou en cas de pluie dans une salle qui sera mise à disposition.

Article 6 : Les œuvres réalisées seront déposées à la Chapelle des Pénitents **entre 16 H 00 et 17 H 00**, non signées et non encadrées (marie-louise autorisée pour les aquarelles et dessins).

Article 7 : Le jury sera composé des membres de l'association et du public. **Les œuvres seront exposées jusqu'au dimanche soir à la Chapelle des Pénitents ensuite elles seront exposées à la mairie pendant un mois.** Les votes seront déposés dans une urne à la Chapelle et à la mairie. Les décisions du jury sont sans appel. **Les prix seront remis fin octobre lors d'une réception à la mairie.**

Article 8 : Les prix attribuées (constitués en bons d'achat matériel beaux-arts) :

Prix du jury (composé des membres de l'association) : 1er prix un bon d'achat de 50 €, 2ème prix bon d'achat de 30 €, 3ème prix bon d'achat de 25 €.

Prix du public : 1^{er} prix un bon d'achat de 50 €, 2^{ème} prix un bon d'achat de 30 €, 3^{ème} prix un bon d'achat de 25 €.

Article 9 : En cas de mauvais temps, les candidats pourront réaliser une œuvre « sous abri » à partir d'une photographie.

BULLETIN D'INSCRIPTION – PEINTRES DANS LES RUES 19 SEPTEMBRE 2026

(Renvoyer ce bulletin selon les modalités indiqués à l'article 3 du règlement)

Nom – Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Je souhaite participer au concours « Les peintres dans les rues ». J'accepte le règlement du concours.

Signature